

## Sommaire

### Page 1

#### ☒ En guise d'Éditorial...

- Le panneau de notre exposition au Forum des associations 2022.

### Page 2

#### ☒ Développement durable

- Une zone agricole protégée (ZAP) à Brétigny.

#### ☒ Brève

- Brétigny révisé son PLU

### Page 3

#### ☒ L'ADEMUB a 30 ans

- 1992-2022, l'ADEMUB, un combat de tous les jours.



### Page 4

#### ☒ Biodiversité et Résilience

- 30 000 arbres plantés à l'horizon 2030. Une utopie ?

#### ☒ Brèves

- Quelle est votre empreinte Carbone ?

- Nouvelle soirée Ciné-débat au Ciné 220

#### ADEMUB

Association loi de 1901 déclarée le 14/04/1992 et agréée au titre de l'article L.121-8 du Code de l'urbanisme et de l'article L.141-1 du Code de l'environnement (arrêté préfectoral n° 2002-PREF.DCL/0366 du 19 /11/2002)

Directrice de publication : Annick ROMEC

Rédacteur en chef : Hubert Anquetin

Imprimerie Lefèvre

16 rue Denis Papin / ZA des Montatons  
91240 Saint-Michel-sur-Orge

ISSN : en cours

## EN GUISE D'ÉDITORIAL,



Depuis plusieurs années, les bouleversements climatiques aux conséquences catastrophiques se répètent : canicules, sécheresses, incendies, inondations...

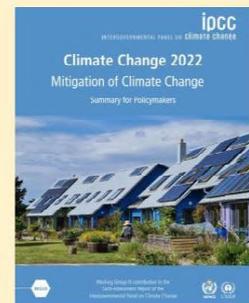


Augmentation de 1°C depuis le 19<sup>e</sup> siècle de la température globale, de 20 cm en 2019 pour le niveau des océans. La moitié de la population mondiale vit dans un environnement vulnérable aux changements climatiques.

Le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) a été créé par l'ONU en 1988. Au sein du GIEC, le groupe III :

- étudie l'atténuation du changement climatique,
- évalue les méthodes de réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'élimination de ces gaz dans l'atmosphère.

Sont à retenir principalement de son rapport, paru le 4 avril 2022, les 8 points suivants :



❖ Réduction significative de nos émissions de CO<sub>2</sub> immédiate

❖ Politiques climatiques actuelles pas assez ambitieuses

❖ Le stockage du carbone est indispensable

❖ La sobriété est capitale pour la transition climatique

❖ Villes et industrie : moteurs de la transition climatique

❖ Transformation de nos systèmes énergétiques

❖ La transition doit être sociale et démocratique

❖ Agir maintenant est possible et rentable

## Il faut agir tout de suite



Association pour la Défense de l'Environnement et la Maîtrise de l'Urbanisation à Brétigny-sur-Orge  
51 rue des Érables - 91220 - Brétigny-sur-Orge - Tél. : 06 21 39 59 82  
Site : [www.ademub.asso.fr](http://www.ademub.asso.fr) - Page Facebook

La réalité de la dégradation de l'environnement et ses conséquences sur la qualité de la vie et l'avenir de la planète a conduit à une prise de conscience généralisée. Il n'y a plus de temps à perdre :

## RÉAGISSONS, REJOIGNEZ-NOUS !

## UNE ZONE AGRICOLE PROTÉGÉE (ZAP) À BRÉTIGNY : POURQUOI ET COMMENT ?

La préservation de nos terres agricoles est aujourd'hui plus que jamais, devenue ultra prioritaire. Dans la situation de dérèglement climatique dans laquelle nous nous trouvons et la nécessité de réduire nos émissions de carbone, la proximité devient un impératif. Il faut produire le plus possible notre alimentation localement.

Or, à Brétigny, nous avons perdu une grande partie de nos champs en moins de 30 ans. Sur les 1 460 ha que couvre notre ville, il ne nous reste plus que 370 ha en terres agricoles, essentiellement en grandes cultures, inscrites comme telles en zone A du plan local d'urbanisme (PLU) de la ville.

**Comment mieux les préserver ?** Le PLU ne suffit donc pas ? Nullement ! On peut facilement changer le zonage du PLU et passer nos terres agricoles de la zone A à la zone U ou AU (à urbaniser) en un tournemain. Il suffit de déclarer la chose d'utilité publique (« Il faut construire », nous dit-on) et le tour est joué.

Donc, il faut trouver autre chose. C'est ce qu'a fait le législateur dans la Loi d'orientation agricole de 1999. Il a créé les **zones agricoles protégées (ZAP)** qui représentent une protection beaucoup plus forte. Il faut d'abord une longue procédure, en demandant beaucoup d'avis, pour classer des terres agricoles en ZAP. Et, pour revenir en arrière, il faut à nouveau toute une procédure et une solide raison pour aliéner une ou plusieurs parcelles. Nous ne laisserons pas partir nos champs et nos jardins de pommes de terre, de choux, de haricots, de fraises, de lentilles... et nos arbres fruitiers sans résistance.

Cette création de ZAP, cela fait des années que nous la réclamions. Nos élus viennent de faire le pas. Une enquête publique est en cours dans ce but. Mais, la démangeaison « urbanisatrice » tient toujours nos édiles. Ils veulent protéger seulement 278 ha sur les 370 que comptent nos terres agricoles, soit 75% seulement. **Pourquoi cette restriction ?**

Nous ne pouvons approuver un tel projet quand on sait que l'équivalent de la surface d'un département français moyen de terres agricoles disparaît tous les 7 ou 10 ans. **Les 92 ha restants doivent être inclus dans le périmètre de la ZAP.**

**Nous avons donc émis, lors de l'enquête publique, un AVIS FAVORABLE à la mise en application du PRINCIPE de la ZAP à Brétigny, sous la réserve expresse que toutes les terres agricoles, sans exception, soient incluses dans le périmètre de la ZAP.**



### Brève

### BRÉTIGNY RÉVISE SON PLU

La Ville de Brétigny vient de décider une révision complète de son **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**. Le précédent datait de 2013. Or, beaucoup de choses ont changé depuis 10 ans tant sur le plan de notre ville en matière d'urbanisation que sur celui de la Loi, désormais plus favorable à notre environnement. Il était donc urgent de revoir ce document d'urbanisme important.

Il faut savoir que **le PLU est le document qui fixe la destination et les règles de chaque zone et de chaque parcelle de notre territoire.** Nous sommes donc tous concernés. C'est pourquoi l'ADEMUB a demandé de prendre une part active à l'élaboration de ce document. Notre objectif : mettre fin à toute urbanisation nouvelle et sauvegarder ce qu'il nous reste d'espaces naturels et de terres agricoles.

Nous vous tiendrons au courant au fur et à mesure des événements sur ces deux longues années que va durer la procédure. Apportez vous-même votre contribution en réponse aux appels à participer de la Ville et inscrivez vos remarques sur le registre.

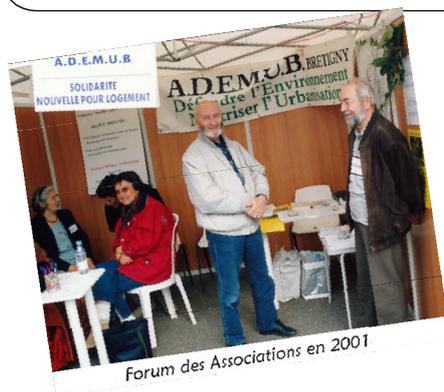


# 1992-2022

## L'ADEMUB, UN COMBAT DE TOUS LES JOURS...

30 ans à Brétigny en 2022, 30 ans de travail, d'information, de concertation, de batailles longues et difficiles, pour défendre notre bien commun : une terre vivable. Telle se présente l'histoire de l'ADEMUB, une association qui a à cœur de relever les défis d'un avenir incertain.

**Merci à Paul SIMON, le président fondateur (à droite sur la photo), à tous les présidents après lui, et à tous les membres des conseils d'administration qui se sont investis avec détermination et disponibilité pour faire avancer au niveau local la grande cause environnementale.**



Forum des Associations en 2001



Fête de la Ville en 2003



Pour les 20 ans, balade dans le Marquenterre



Semaine de l'Economie circulaire



Animation à l'école Jean Moulin



En 2018, l'ADEMUB reçoit les Ailes d'Or de la Ville de Brétigny

\* **Quelques actions récentes de l'ADEMUB** : Exposition sur le dérèglement climatique / Interventions au Marché couvert, dans les écoles et à la médiathèque / Soirées-débat au Ciné 220, Véloration, Festivélo, Forum des associations...

\* **Un important travail de rédaction de documents** adressés aux autorités diverses pour faire connaître nos analyses, nos positions et nos propositions sur les sujets environnementaux,

\* **Une communication active** : Un site internet récemment renouvelé ([www.ademub.asso.fr](http://www.ademub.asso.fr)), une page Facebook, la publication régulière de notre journal ADEMUB iNFOS...

**Le journal ADEMUB iNFOS.** L'association, créée en 1992, a publié son premier ADEMUB iNFOS en juin 1996.

**Quelques titres au détour des 75 numéros :**

- \* 2005 septembre n° 30 : Réchauffement climatique : Qui doute encore ?
- \* 2007 janvier n° 32 : Numéro Spécial « Plan Local d'Urbanisme » / NON à un PLU trop urbanisateur.
- \* 2008 décembre n° 36 : Dossier « Fermeture de la Base Aérienne en 2012 : 740 ha à défendre ! »
- \* 2010 juin n° 39 : Sauvegarder nos terres agricoles et la biodiversité : double enjeu pour le Val d'Orge
- \* 2013 octobre n° 49 : Sauver et protéger les terres agricoles brétignolaises
- \* 2017 septembre n° 61 : Vingt-cinq ans déjà ! Des avancées... mais beaucoup reste à faire
- \* 2018 juin n° 63 : Véloration 2018 : encore un pas vers une circulation apaisée

**Pour demain, souhaitons que nos alertes, nos actions nous permettent de vivre dans une ville verte, apaisée et conviviale.**

### 30 000 ARBRES PLANTÉS À L'HORIZON 2030 UNE UTOPIE ?

**L'objectif de 30 000 arbres plantés pour 2030 fixé lors des Assises de la Ville en 2019 sera-t-il atteint ? On peut en douter au rythme actuel des plantations.**

Les chiffres officiels de notre ville annoncés dans le numéro 211 de septembre 2022 de « **Paroles** » sont de « près de 6 670 nouveaux arbres » à ce jour. Bien entendu, les deux années de Covid qui ont sévi en 2020 et 2021 ne sont pas étrangères à cette situation. Mais cela n'explique pas tout du retard accumulé.

Il nous reste donc quelque 23 300 arbres à planter d'ici à 2030, soit environ près de 3 000 arbres chaque année.

Or, il est prévu d'en planter seulement 900 cet automne. À ce rythme-là, jamais nous n'atteindrons notre objectif. Et le défi audacieux lancé par notre maire ne sera pas relevé.

Certes, la canicule de cette année et celles à venir ne facilitent en rien ces opérations de plantations : d'autant plus qu'elles doivent impérativement obéir à des conditions plus rigoureuses (choix d'essences adaptées au nouveau climat et résistantes aux tempêtes, date de plantation, lieux choisis, techniques utilisées...) et s'ac-



compagner inévitablement d'opérations de suivi et d'arrosage.

Rien n'est encore perdu. À la condition de passer la surmultipliée et d'y mettre des moyens bien plus conséquents au budget de la commune en faisant appel également aux subventions ad hoc. En faisant appel aussi à une bien plus grande mobilisation de la population, première concernée. Nous avons proposé, dès 2019-2020, le lancement d'une grande

campagne de plantations, avec un point culminant qui serait **une grande fête de l'arbre** à l'automne (à la Sainte-Catherine) au moment le plus propice pour des plantations réussies. Nous relançons cette idée. Et sommes prêts à apporter notre petite contribution.

Travailler avec les écoles est une excellente initiative, qui doit être amplifiée. Mais c'est toute la population qui doit être impliquée, les familles, petits et grands, les entreprises, le milieu agricole (projets d'agroforesterie), et le monde des associations, quel que soit leur objet. Il faut faire preuve d'imagination.

L'une des actions majeures en matière de lutte contre le dérèglement climatique, aux effets dévastateurs et pour assurer la résilience, demeure la végétalisation. Sans oublier **la lutte contre la dévégétalisation** (abattage d'arbres, suppression de haies et de clôtures végétales...) qui sévit depuis quelques années dans une grande partie du secteur bâti de notre ville.

**Il faut faire la forêt dans la ville. Et tous doivent mettre la main à la pâte. C'est une question de civisme... et de survie.**

#### Brèves

##### **Quelle est votre empreinte Carbone ?**

*Pour connaître votre empreinte Carbone sur l'environnement et découvrir des actions concrètes pour la réduire, c'est très simple ! Dans la case « rechercher » de votre navigateur internet, vous tapez **ADEME nos gestes climat faire le test**.*

*Sur la page qui s'est ouverte, vous trouverez l'onglet « Faire le test » ; vous cliquez et vous suivez les indications.*

##### **Nouvelle soirée Ciné-débat au Ciné 220**

*Cette prochaine soirée aura lieu le **jeudi 8 décembre à 20h30 au Ciné 220 de Brétigny** avec la projection du film « **Marcher sur l'eau** » d'Aïssa Maïga.*

*Ce film montre, avec sensibilité, les effets du réchauffement climatique dans la vie d'un village au Niger et la recherche, par ses habitants, de solutions pour accéder à l'eau.*

*et bien sûr...*

**MERCI !**

**Merci à toutes celles et ceux qui ont participé à ce numéro spécial, Merci à celles et ceux qui ont continué à s'investir au fil des années pour faire vivre l'association.**

**Pour adhérer à l'ADEMUB, contactez-nous...**

**par notre site : [www.ademub.asso.fr](http://www.ademub.asso.fr)**

**par mail : [contact@ademub.asso.fr](mailto:contact@ademub.asso.fr)**

**par téléphone au 06 21 39 59 82**

**ou par courrier au siège social : ADEMUB, 51 rue des Érables  
91220 Brétigny-sur-Orge**